



## Emploi auxiliaire de vie

-----  
Par Rio2021

Bonjour,

Nous avons une auxiliaire de vie qui vient aider ma grand-mère, qui vit avec nous, une heure le matin et nous passons par une agence privée qui coute très chère.

Ma grand-mère a besoin de plus d'aide et je souhaite faire réévaluer son dossier APA.

J'aurais aimé proposer un contrat en direct avec la personne qui vient le matin afin de disposer d'une aide plus importante de l'APA, savez-vous si cette personne peut à la fois continuer à exercer via l'agence (pour d'autres personnes) et en même temps avoir un contrat avec des particuliers ?  
Quelle démarche doit-elle effectuer ?

Merci pour votre aide.

-----  
Par jodelariege

bonjour

vous proposez donc à cette dame d'être micro entrepreneuse (à son compte..) + de garder son travail salarié  
cela est possible sous certaines conditions lire ci dessous:

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23264>

il semble donc peu possible que cette dame vienne chez vous en micro entrepreneuse, si elle accepte d'ailleurs ce statut qui n'est pas toujours gratifiant financièrement parlant

il vaudrait mieux

soit demander à l'agence d'augmenter les heures d'intervention (ce qui coutera plus cher mais n'y a t il pas des aides sociales?)

soit de chercher une agence un peu moins chère

-----  
Par TUT03

Bonjour

la prestation vous semble élevée car elle inclue les charges sociales, en emploi direct, elle coutera deux fois son salaire net malgré tout et votre grand-mère aura la responsabilité de gérer le contrat de travail, son terme mais également les congés payés donc ses absences

enfin comme dit précédemment, la prestation est prise en charge au moins partiellement pas le Conseil départemental sauf revenus élevés